

## DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération en date du 24 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

DECIDE

**ARTICLE 1 :** de conclure un bail de location avec Madame Sylvie PIERRE pour un appartement de type T4 situé 6/8, rue de Goye 63 600 AMBERT avec effet au 27 février 2025

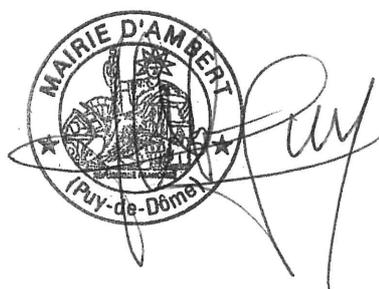
**ARTICLE 2 :** la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 28 février 2025

Guy GORBINET,

Maire d'Ambert –



**AR Prefecture**

063-216300038-20250228-DEC2502010-AU  
Reçu le 03/03/2025  
Publié le 03/03/2025

## DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 24 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, et notamment, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le marché conclu avec l'entreprise BTP DU LIVRADOIS, pour les travaux de sectorisation du réseau d'eau potable, d'un montant de 70 900.00 euros hors taxes,

Vu les modifications rendues nécessaires en cours d'exécution du marché,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'approuver l'avenant n°1 au marché prenant en compte :

- Les travaux en plus, rendus nécessaires en cours d'exécution du chantier, d'un montant de **2 760 euros hors taxes**, portant le marché à un montant total de **73 660.00 euros hors taxes**,
- La prolongation du délai d'exécution du marché, initialement d'un mois à compter du 11/12/2024, à **2 mois et 8 jours (décompté en jours ouvrés) à compter du 11/12/2024, portant l'achèvement des travaux au 31/03/2025**, pour tenir compte des interruptions de chantier liées à la mise en œuvre d'une déviation poids lourds pour la zone de travaux C4, et au séchage de la dalle coulée au niveau du C2 et du C3.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

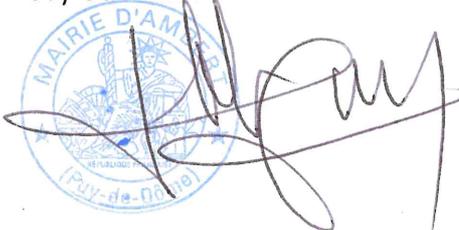
**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Ambert sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 4 mars 2025

Le Maire,

Guy GORBINET



AR Prefecture

063-216300038-20250304-DEC2503011-AU  
Reçu le 06/03/2025  
Publié le 06/03/2025

## DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération en date du 24 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

D E C I D E

**ARTICLE 1 :** d'attribuer l'aide suivante :

Propriétaires	Type de travaux	Montant des travaux recevables	Subvention de l'Anah	Aide de la Cocom ALF	Aide de la commune
Oriana BEAL 191, rue Duguesclin 69 003 LYON	Rénovation globale 2 appartements 21, rue du Chicot 63 600 AMBERT	49 119 €	31 192 €	8 457 €	3 436 €

**ARTICLE 2 :** La date d'éligibilité des dépenses est fixée à la date d'agrément de l'Anah.

**ARTICLE 3 :** La subvention sera mandatée après constat de la réalisation des travaux et remise d'une copie des factures acquittées.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 10 Mars 2025

Guy GORBINET,

Maire d'Ambert -



**AR Prefecture**

063-216300038-20250310-DEC2503012-AU  
Reçu le 11/03/2025  
Publié le 11/03/2025